

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance
Claude FERRON, Philippe BONNEAUD, Jean-Paul THUBERT, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER ,
Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, David RANGER, Aurélie BOURREAU.

Absents excusés avec pouvoir :

Absents : Dominique CRETIN

Suffrage : 10

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

Situation du conseil municipal

Jean BERGER, Martine BIAIS, Fabienne GILLES, Omar M'BAYE ont adressé leur démission ainsi que Peggy MENNETEAU.

Il manque donc deux conseillers pour que le conseil ne soit pas dissous et que de nouvelles élections doivent être mises en place.

La procédure impose que la mairie adresse à chaque conseiller de la liste d'opposition, dans l'ordre de la liste, un courrier les informant qu'ils sont élus de plein droit conseiller municipal de Gençay.

Si 2 personnes acceptent le poste de conseiller, l'équipe du conseil municipal de Gençay sera au complet.

Certains membres de la liste « Bien vivre ensemble à Gençay » de Jean BERGER ont déjà informé la commune de leur démission.

Il reste à ce jour 9 personnes sur cette liste.

Lorsque la liste sera épuisée, si aucune personne n'a accepté de rejoindre le conseil municipal, la préfecture organisera de nouvelles élections dans un délai de trois mois.

En attendant, la commune continue à être gérée par le conseil élu en 2014 qui comporte 11 élus de la liste du maire et 4 de l'opposition invités à rejoindre le conseil.

Le quorum est atteint dès que 8 conseillers sont présents aux réunions.

Les délibérations sont donc autorisées et validées.

1 –Approbation des comptes rendus

Le conseil doit valider les quatre comptes rendus qui ont été transmis à la lecture des conseillers

09 Février 2017 Vote 10 pour

16 Mars 2017 Vote 10 pour

30 Mars 2017 Vote 10 pour

19 Avril 2017 10 pour

Les comptes rendus pourront être publiés sur le site de la commune.

2 –Travaux des écoles

Monsieur le maire rappelle que la commune a prévu depuis 2014 des travaux de réhabilitation de l'école.

Depuis le 15 septembre 2016, la procédure préalable à l'engagement des travaux a été lancée.

Le cabinet E WATT sélectionné pour la maîtrise d'œuvre a présenté un Avant-projet sommaire à l'architecte des Bâtiments de France chargé de valider les aspects techniques et matériels.

Les conclusions de l'ABF ont entraîné des modifications de plans qui ont été présentées à tous les conseillers lors de la réunion du conseil du 16 mars 2017. Ces modifications ne faisant pas l'unanimité, une demande de proposition de variante a été faite auprès de la maîtrise d'œuvre. Le cabinet d'étude a proposé un avant projet détaillé (APD) qui a été transmis à tous les conseillers municipaux.

La commission « PEES » réunie le 10 mai 2017 a émis un avis favorable à la nouvelle proposition de l'architecte et à un engagement des travaux dès 2017.

Le cabinet E WATT est venu présenter son projet lors de la réunion du 11 mai 2017. Cependant, en raison du départ des conseillers de l'opposition démissionnaires, aucune délibération n'a pu être prise.

En raison de la situation politique actuelle, il n'est pas correct de lancer les travaux en cas de changement de conseil municipal. Une majorité fiable et légitime du projet est nécessaire. Concrètement, ce projet serait repoussé en 2018.

Sur le conseil du cabinet E WATT, il est proposé de lancer la procédure de demande de permis de construire.

La commune disposerait alors d'un délai de deux ans pour engager les travaux validés par l'ABF. En cas de changement, une modification du permis de construire pourrait être effectuée par une nouvelle équipe.

La proposition est soumise au vote : 10 voix Pour

Si l'équipe actuelle est maintenue, certaines tranches de travaux (garderie, pallissades, ..) pourraient débiter fin 2017.

François BOCK rappelle également l'autofinancement complet du projet de rénovation de l'école par les subventions, le fonds FCTVA et le don HIRCH.

3 – Décision modificative – Taxe d'aménagement de la maison de santé

La taxe d'aménagement qui doit être acquittée par la commune pour les nouveaux bâtiments de la maison de santé n'a pas été inscrite au budget 2017.

Il est proposé une décision modificative du compte 020 « Dépenses imprévues » vers le compte 10226 « taxe aménagement » d'un montant de 8 718€ .

Vote 10 Pour

Information subvention FEADER : le projet de la maison de santé dépassant 1 million d'euros, la commune a dû déposer un nouveau dossier ; les travaux ayant porté sur les deux exercices 2016 et 2017, la subvention pourrait cependant être accordée.

Selon les renseignements obtenus par la DGFIP, la taxe foncière s'élèverait à environ 5 000€.

4 – Adhésion ATD 2017

Il convient de renouveler l'adhésion de la commune de Gençay à l'Agence Technique Départementale. Toutefois, celle-ci doit fusionner avec Vienne Service au 1^{er} juillet.

Il convient donc d'attendre et ce point sera traité lors d'une réunion ultérieure.

5 – Modification de l'indice de rémunération pour les indemnités des élus

Un courrier de la Trésorerie Principale de Poitiers a informé la mairie d'un changement de grille indiciaire pour la rémunération des élus.

L'indice maximal passe à 1015.

Ce changement ne modifie pas le montant des rémunérations des élus de la commune.

Le conseil doit valider cette mise en conformité.

Vote 10 Pour

6 –CAF-Tarif cantine et garderie

La CAF, qui participe au financement des activités périscolaires a demandé à ce qu'une tarification modulée des prestations de cantine et garderie soit effectuée en fonction du quotient familial des familles.

Lors du conseil du 16 mars 2017, il a été présenté les tarifs actuels et proposé que la commission concernée travaille le sujet.

La commission « PEES » réunie le 10/04/2017 a fixé une nouvelle grille avec modulation des tarifs selon deux tranches de quotient familial. .

Cependant la CAF a adressé un nouveau courrier en précisant que les tarifs devaient comporter au moins 5 tranches.

Par conséquent, il est prévu une nouvelle réunion de la commission le 08 juin 2017 afin de modifier la tarification.

7 –Marché des producteurs

Le marché des producteurs, organisé par la Chambre d'Agriculture avec le partenariat en 2016 FAE/ Office du Tourisme, sera organisé en 2017 par la FAE et le Comité des Fêtes Gençay/St Maurice.

Il convient de signer une nouvelle convention avec la Chambre d'Agriculture et de faire une demande d'engagement des dépenses à hauteur de 1 785€ (Subvention).

Vote 10 Pour

8 –Législatives Permanence du bureau de vote

Les élections législatives ont lieu les dimanches 11 juin et 18 juin 2017.

Les conseillers sont invités à consulter la feuille de permanence.

9–Questions diverses

➤ Des convois exceptionnels de transport d'éoliennes doivent traverser la commune du 06 au 08 juin 2017 ; des informations sur la circulation seront portées sur le site de la commune.

➤ Jean Michel CLEMENT demande à rencontrer les élus de la commune la mardi 23 mai 2017.

➤ M le Maire annonce que le conseil municipal du jumelage aura lieu le jeudi 25 mai 2017 en présence des représentants de BRECKEFELD.

➤ Les baux de la maison de santé sont en cours de modification chez le notaire. Une délibération du conseil sera nécessaire avant signature

Pour cette raison, la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 08/06/2017 à 20h00.

Une convocation écrite sera envoyée aux membres de la liste de l'opposition.

Sophie VERGNAUD